

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

**Séance ordinaire du 26 août 2025**

**Date de la convocation :** 19 août 2025

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mme Marie Josée MEYER - Aurélie GASPER - Jessika MACCARI - Lydie ORMANCEY-TANCREDI - MM. Roger CANE - François RINALDI

**Absents excusés :** Mme Maria PEDRO (procuration à Mme Lydie ORMANCEY-TANCREDI) - et M. Mathieu BINTZ

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025.**
- 2) Désignation du secrétaire de séance.**
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence.**
- 4) Droit de Préemption, concerne une maison Domaine du 3 Lys, décider de la non préemption.**
- 5) Réunion sécurité du 3 juillet 2025, décision concerne l'aménagement du rond-point au croisement rue de l'église/rue principale**
- 6) Actes officiels, mode de publicité, modifier la délibération point 8 du Conseil Municipal du 30 mai 2022.**
- 7) Divers**

**POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2025**

Le procès-verbal du 21 juillet est approuvé à l'unanimité.

**POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

**POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCE**

Monsieur le Maire informe des arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal.

18/08/2025 DIERSTEIN/DAPREMONT	DP2025 3 Modif 1
19/08/2025 Commune	Baignade Interdite

Monsieur le Maire indique qu'un droit de préemption a été présenté et renvoyé avec renonciation de la commune pour la parcelle S 23 n° 249/49 de 400 m<sup>2</sup>.

**POINT N° 4 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire indique qu'un autre droit de préemption est arrivé en mairie, pour lequel il n'a pas la délégation. Il s'agit d'un terrain de 1539 m<sup>2</sup>, section 2 parcelles n° 116-129 et 130.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de renoncer à ce droit de préemption.

**POINT N° 5 – REUNION DE SECURITE – 3 JUILLET 2025**

Le conseil municipal décide de reporter cette décision à l'année prochaine.

**POINT N° 6 – ACTES OFFICIELS, MODE DE PUBLICITE.**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération du 30 mai 2022, point 8, pour lequel le conseil municipal a délibéré le mode de publicité choisi.

Monsieur le Maire informe que depuis juin 2025, l'application PANNEAU POCKET a été activée avec plusieurs modules, notamment un module permettant l'affichage légal.

Pour permettre à la population de s'approprier les modes de publications, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représenté de maintenir ces deux formes de publications, le site Internet et l'application PANNEAU POCKET.

**POINT N° 7 – DIVERS**

Monsieur le Maire communique sur les points suivants :

80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération, le livre a été commandé.

L'aire de jeux commencera en octobre pour les enrobés et les agréés seront installés en janvier.

L'auvent de l'école peut être subventionné à hauteur de 50 % par la CEA.

Monsieur le Maire informe de la dernière réglementation concernant les élections municipales, notamment sur le scrutin de liste complète, avec les membres à + ou – deux, et la parité obligatoire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 21h00

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM - de la séance du 26 août 2025 – ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025.**
- 2) Désignation du secrétaire de séance.**
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence.**
- 4) Droit de Préemption, concerne une maison Domaine du 3 Lys, décider de la non préemption.**
- 5) Réunion sécurité du 3 juillet 2025, décision concerne l'aménagement du rond-point au croisement rue de l'église/rue principale**
- 6) Actes officiels, mode de publicité, modifier la délibération point 8 du Conseil Municipal du 30 mai 2022.**
- 7) Divers**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
MEYER Marie-Josée	1 <sup>er</sup> adjoint secrétaire de séance		
GASPER Aurélie	2 <sup>ème</sup> adjoint		
PEDRO Maria	Conseiller municipal	Procuration à Mme ORMANCEY-TANCREDI	
ORMANCEY-TANCREDI Lydie	Conseiller municipal		
MACCARI Jessika	Conseiller municipal		
CANE Roger	Conseiller municipal		
BINTZ Mathieu	Conseiller municipal	Excusé	
RINALDI François	Conseiller municipal		